

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Les Américains ont établi une liste d'objectifs de négociation que mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), et le chef de son parti aiment à citer dans tout le pays comme si c'était parole d'Évangile. Ceux-ci attaquent les Américains et, du même souffle, les citent comme si leurs propos étaient parole d'Évangile et ils prédisent que telle ou telle chose va nous arriver. Il s'agit d'une liste d'objectifs qui se négocie à deux. Je crois que tout le monde comprend cela.

Le député a parlé des programmes américains de défense comme d'une forme de développement régional et de subvention. C'est vrai. C'est vrai pour le Canada aussi. C'est comme cela que le gouvernement libéral voyait les choses. C'est comme cela que nous considérons les programmes de frégates.

M. Langdon: En plus petit, en beaucoup plus petit.

M. McDermid: Le député dit que c'est plus petit. Certainement. Nous faisons affaire avec le plus grand pays au monde qui est actif sur biens des fronts, protégeant par exemple son droit de navigation dans le Golfe persique, fronts dont le Canada est absent. Comparer les initiatives de défense des deux pays, c'est comparer David à Goliath. Ce n'est pas la même chose du tout, j'en conviens.

Je veux maintenant revenir au premier amendement dont a parlé mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry. Il s'agit de l'amendement Baucus-Danforth que tout le monde qualifie de terrible. Je vais prouver ici aujourd'hui, monsieur le Président, que cet amendement n'est rien d'autre que du vent. C'est de la poudre aux yeux, je crois. Le gouvernement américains disposait déjà des pouvoirs que confère l'amendement Baucus-Danforth. Celui-ci avait davantage pour but de rassurer les Américains que de réaliser quoi que ce soit de concret. Je vais aussi dire officiellement pourquoi nous croyons détenir la solution. Je cite ici le témoignage que j'ai présenté devant le comité:

L'amendement Baucus-Danforth n'élargit pas les pouvoirs du gouvernement américain; il ne fait que préciser une méthode pour recueillir de l'information sur les subventions et sur l'utilisation possible de cette information dans le cadre des lois commerciales américaines existantes.

Le Canada peut à l'heure actuelle recueillir de l'information sur les pratiques de subventions, examiner la compétitivité d'une industrie et prendre les mesures de représailles ou autres qui lui semblent s'imposer. Je me permets de citer ici l'article du *Trade Act* américain de 1974 auquel je fais allusion. Cela figure à la page 23:85 des Procès-verbaux et témoignages du comité législatif chargé du projet de loi C-130, en date du 4 août 1988. Je parlais alors à mon ami d'Essex—Windsor. Voici ce que dit l'article 305 de la loi américaine sur le commerce:

Le représentant au commerce doit divulguer certains renseignements à quiconque les demande. Si ces renseignements ne sont pas disponibles de la part du représentant du commerce ou d'autres organismes fédéraux, le représentant du commerce doit dans les 30 jours obtenir l'information.

C'était là l'article 305 de la loi de 1974. Le pouvoir existait déjà de réunir ces renseignements et d'en faire ce qu'on voulait. L'amendement Baucus-Danforth, ce n'est en réalité que

de la réclame tapageuse. Je n'apporte rien de neuf à la loi. Les termes sont différents mais les Américains ont toujours eu le même pouvoir.

Au Canada la procédure est la suivante, comme je le disais au comité:

Si un producteur canadien doit faire face à la concurrence croissante de produits importés subventionnés, et si cette concurrence lui nuit gravement, il peut toujours en avvertir le ministre des Finances.

Aux États-Unis c'est auprès du représentant au commerce. J'ai ajouté:

Celui-ci en parle ensuite au ministre du Commerce extérieur.

Aux États-Unis, c'est le secrétaire au Commerce qui est saisi. Après consultation du ministre du Commerce extérieur, le ministre des Finances va transmettre toutes les requêtes raisonnables au Tribunal canadien des importations pour qu'il fasse enquête. Permettez-moi de lire encore ce que j'ai dit:

La décision du ministre des Finances de transmettre la requête n'empêche pas que des mesures soient prises par la suite conformément à la Loi sur les mesures spéciales d'importation ou toute autre loi sur le commerce, et elle ne les remplace pas.

Voici le passage important, monsieur le Président:

Le secteur industriel concerné aura accès aux rapports du Tribunal...

Gratuitement. Ils seront réunis par le ministère et fournis à l'industrie. Il poursuit:

... et pourra demander que ces rapports soient mis à jour annuellement.

Au Canada, nous avons une situation semblable à celle de cet amendement Baucus-Danforth aux États-Unis. Le député de Winnipeg—Fort Garry a tort de venir déformer encore une fois la situation en disant qu'au Canada nous n'avons rien de comparable pour nos producteurs. Quand il affirme que l'amendement Baucus-Danforth coince le Canada et que nous sommes le seul pays à être traité de la sorte, il dit des idioties et il le sait. Il oublie de mentionner toutes ces dépositions au comité. Peut-être n'était-il pas là au moment où elles ont été présentées, je ne sais trop; enfin, il aurait pu lire après coup.

M. Axworthy: C'est mon amendement qui était en discussion.

M. McDermid: Voilà la situation qui existe sur ce point. Ces deux amendements qui ont été présentés par le parti libéral ne sont absolument pas nécessaires à ce projet de loi parce que la chose figure déjà dans notre législation relative au Tribunal canadien des importations, qui protège nos producteurs contre les importations subventionnées nuisant à leur secteur. Je recommanderai à mes collègues de rejeter ces deux amendements.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Voilà qui est bien triste, monsieur le Président. Si le secrétaire parlementaire avait compris l'argument que nous défendions de ce côté-ci de la Chambre, il aurait recommandé de l'appuyer. Il a passé tout à fait à côté de la question dans son exposé de cet après-midi. Il n'a pas dit à la Chambre quelles mesures prendront les États-Unis.